



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Mercredi 12 décembre 2012

Réunion du 10 décembre 2012

Accord AATA sur la période transitoire

La dernière réunion de négociation a eu lieu concernant l'accord relatif à la cessation d'activité des travailleurs de l'amiante. L'accord sera soumis à signature le 19 décembre 2012. SUD appelle les salariés intéressés par le sujet à des assemblées payées jeudi 13 et vendredi 14 décembre.

AG Payées (voir au dos) :

Pour avoir le temps de traiter le sujet et pour pouvoir se positionner en connaissance de cause, ces AG traiteront de l'ATAA et non de l'ensemble des négociations.

Mais afin que le personnel puisse partir en vacances avec le maximum d'informations sur les négociations en cours des statuts HERAKLES, d'autres Assemblées Générales SUD se tiendront mercredi 19 et jeudi 20 décembre.

Accord AATA :

Les négociations ont été difficiles, notamment pour maintenir les usages en vigueur à St Médard et au Haillan. SUD a défendu ces mesures pour qu'elles soient portées par l'intersyndicale. Ensuite, aux réunions du 05 puis du 10 décembre, nous sommes intervenus sans relâche afin que la direction les intègre dans l'accord.

Sur les autres mesures, **les points d'avancée** sur les ex accord SME et SPS sont :

- ✓ L'augmentation des mois d'indemnités et de leurs montants, 1,3x le PMSS soit 3940 €. (Revendiqué par tous les syndicats)
- ✓ La majoration de 1/10^{ème} / mois d'indemnité par année de 5x8. (Revendiqué par tous)
- ✓ Prise en compte des périodes intérim dans le calcul de l'ancienneté. (Revendiqué par SUD)
- ✓ La prise en compte du suivi médical. (Revendiqué par tous)

Les points négatifs sont :

- ✓ Refus de remplacer tout départ par une embauche. (Revendication SUD)
- ✓ Refus d'un plancher garantissant la majoration de départ. (Revendication SUD)

- ✓ Refus de maintenir l'intégralité du paiement de la cotisation gros risque par l'employeur en vigueur au Haillan. (Revendication SUD reprise par l'intersyndicale)
- ✓ Refus d'appliquer les 1/10^{ème} pour les 2x8 et 3x8. (Revendication SUD)
- ✓ Refus de la reconstitution des temps partiels.
- ✓ Refus de prendre en compte l'allocation annuelle (mois moyen) en vigueur au Haillan comme référence. (Revendication SUD)

Indemnité de départ ATA dans le projet d'accord :

Ancienneté	Indemnité de départ ATA en mois
5 et +	6
15 et +	7
20 et +	9
30 et +	10
35 et +	11

Pour décider de la signature du projet d'accord AATA, SUD organise des Assemblées Générales payées pour le site de st Médard :

Jeudi 13 décembre de 18 h à 19 h et de 19 h à 20 h pour les équipes d'après midi et de 20 h à 21 h pour les équipes de nuit.

Vendredi 14 décembre de 10 h à 11 h pour les personnels de matin et en journée et 10h15 à 11h 15 pour St Hélène.

Ces assemblées se tiendront à la cafétéria.

Sud Safran / Saint Médard 05 57 20 79 00 sud.snpe@snpe-syndicat.fr	Sud Safran / Le Bouchet CRB 01 64 99 10 01 sud.sme.crb@numericable.fr	Sud Safran / Le Haillan 05 57 20 86 14 syndicat@sudmetaux33.com
--	---	---